



TEL : 09.61.24.30.27

FAX : 04.92.54.31.32

Etaient présents : Messieurs Julien NANTAS, Bernard GUILLAUME et Maurice CŒUR.
Mesdames Christelle MAEHLER, Cécile FAURE et Valérie BORDIGA.

Procuration : Jean-Claude ROUGON a donné procuration à Maurice CŒUR. Nathalie MECHIN a donné procuration à Christelle MAEHLER. Christophe CŒUR a donné procuration à Cécile FAURE, Sandrine GARNAUD a donné procuration à Julien NANTAS et Sandrine DE AGOSTINI a donné procuration à Valérie BORDIGA.

Le quorum étant réuni, la séance, présidée par madame Christelle MAEHLER, maire, est ouverte à 20h30. Madame le maire propose Bernard GUILLAUME comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal a validé à 8 voix pour, 2 abstentions (Jean-Claude ROUGON et Christophe CŒUR) et 1 contre (Maurice CŒUR), le dernier compte rendu de la séance du 5 mars 2019.

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES D'ADJOINT APRES DEMISSION DU 2^{ème} ADJOINT

Sandrine DE AGOSTINI, 2^{ème} adjointe au maire, a présenté sa démission de son poste à madame la préfète qui l'a accepté, sans toutefois renoncer à son mandat de conseillère municipale. De fait, Bernard GUILLAUME, 3^{ème} adjoint, passe 2^{ème} adjoint selon l'ordre du tableau.

Suite à cette démission, le conseil souhaite réduire le nombre d'adjoints qui passe de trois à deux. Le conseil a délibéré à 9 voix pour et 2 abstentions (Jean-Claude ROUGON et Maurice CŒUR).

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales. Les taux restent fixés comme suit :

Taxe d'habitation : 11.40%

Foncier bâti : 14.41%

Foncier non bâti : 81.52%

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION COMMUNE - ANNEE 2018

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION CAISSE DE L'ECOLE - ANNEE 2018

Le conseil d'administration déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part, et a délibéré dans ce sens à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA COMMUNE

Le compte administratif de la commune a été voté à l'unanimité par le conseil municipal. Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 250.289,01 €

Recettes : 356.172,77 €

Investissement

Dépenses : 228.596,25 €

Recettes : 336.023,50 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le compte administratif de la caisse de l'école a été voté à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses : 23.133,37 €

Recettes : 25.044,83 €

VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019 DE LA COMMUNE

Le budget principal 2019 a été voté par le conseil à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépenses et Recettes : 543.869,00 €

Investissement

Dépenses et Recettes : 364.759,00 €

VOTE DU BUDGET 2019 DE LA CAISSE DE L'ECOLE

Le budget de la caisse de l'école 2019 a été voté par l'assemblée délibérante à l'unanimité.

Fonctionnement

Dépenses et Recettes : 28.900,00 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Résultat de clôture fonctionnement : + 233.592,21 €

Restes à réaliser dépenses : 34.288,00 €

Résultat de clôture investissement : + 4.207,02 €

Le conseil municipal décide d'affecter la somme de 30.080,98 € (arrondi à 30.081), correspondant au résultat des restes à réaliser en dépenses retranché du résultat de clôture d'investissement pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par un titre de recettes au compte 1068. Le conseil a délibéré à l'unanimité.

REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT POUR TRANSPORT STRUCTURE TOUR DE FRANCE

La commune va accueillir le 24 juillet prochain le passage du Tour de France. A cette occasion, une structure métallique représentant un cycliste est prêtée par la commune de Tréauville (50), qui a elle-même accueilli le Tour de France en 2016. Madame le maire s'est déplacée avec le camion de la commune pour aller la chercher au Petit Bornand (74), où elle se trouve actuellement. Le conseil municipal a voté à l'unanimité sur présentation des justificatifs, afin de rembourser les frais de déplacement occasionnés, dont le montant s'élève à 194,21 €.

ENFOUISSEMENT ECLAIRAGE PUBLIC SAINT-MARTIN

Dans le cadre du programme environnement, le SYMEnergie05 va faire des travaux afin de procéder à la sécurisation de la ligne électrique au lieu-dit « Saint-Martin ». Cette ligne électrique n'est plus aux normes, les fils sont à nu et datent des années 1940. Les travaux d'aménagement sont à la charge du SYMEnergie05. Du fait de ces travaux, la commune va passer une convention avec le SYMEnergie05, afin de procéder à l'enfouissement de la ligne de l'éclairage public pour un montant de 2.160,00 € TTC. Le conseil municipal a voté à l'unanimité pour autoriser madame le maire à signer cette convention.

EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE AU LIEU-DIT « PARRASSAC »

Monsieur Rémi BARDIN, jeune agriculteur, est actuellement propriétaire de parcelles au lieu-dit « Parassac ». Il a fait une demande en mairie pour avoir l'eau potable, afin de donner à boire à ses animaux. Monsieur BARDIN s'engage à prendre à sa charge tous les travaux liés à cette amenée d'eau, à savoir : travaux d'installation, canalisations, entretien. Le compteur se situera à la sortie du réservoir de la Roche, afin de ne pas ajouter de l'entretien au réseau communal. Une convention sera signée entre la commune et monsieur BARDIN. Le conseil municipal a voté à 7 voix pour et 4 abstentions (Cécile FAURE, Maurice CŒUR, Christophe CŒUR, Jean-Claude ROUGON).

QUESTIONS DIVERSES

- Appel à projets « Tour de France »

Le Département lance un appel à projets aux communes et associations où passe le Tour de France. Il encourage à se mobiliser autour de cet événement en proposant des projets d'animation ou des réalisations artistiques, créatives et originales. La commune va mettre en place un vélo géant qui a été fait par des bénévoles de la commune de Tréauville (50), et qui, chaque année, cherchent une commune d'accueil pour lui faire faire le Tour de France. Le montage du vélo se fera le 18 mai prochain avec l'aide de madame le maire de Tréauville et messieurs les maires de Vendevre sur Barse et du Petit Bornand, qui ont déjà accueilli cette structure.

- Prévention routière

La prévention routière et la municipalité organisent pour tous les retraités, une journée gratuite de sensibilisation à la sécurité routière le 28 mai prochain, avec diaporama, révision du code de la route, test avec un réactiomètre et la possibilité de rencontrer des professionnels de la santé (opticien et audioprothésiste). Inscription obligatoire auprès de la mairie (10 personnes minimum). Des flyers vont être distribués par l'employé communal.

- Le Département a fait des contrôles de vitesse aux deux entrées du village sur la RD942A : au niveau de l'école, 85% des véhicules sont passés à 56km/h de moyenne dans les deux sens. A la sortie du village, côté Gap, 85% des véhicules sont passés à 55km/h de moyenne dans les deux sens, avec un véhicule flashé à 98km/h.
- Le Département autorise la commune à positionner un plateau traversant au niveau de l'école en passant une convention avec IT05, mais refuse de déplacer le panneau d'entrée en agglomération.
- Samedi 6 avril : 1^{er} atelier informatique à la bibliothèque, il y avait une dizaine de personnes.
- Prochain conseil municipal le 7 mai pour l'arrêt du PLU.
- Cérémonie du 8 mai à 11h00 devant le monument aux morts.

La séance est levée à 22h38.